



PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : LA CGT JUGERA AUX ACTES !

Ce vendredi 4 décembre, la ministre en charge de la Transformation et de la Fonction publiques a ouvert officiellement, lors d'une réunion plénière avec les organisations syndicales, un processus d'échanges pour une réforme de la protection sociale complémentaire dans les 3 versants.

A cette occasion, la CGT a confirmé qu'il s'agissait d'un dossier essentiel à ses yeux. Notre organisation syndicale, tout en rappelant son attachement au renforcement du régime obligatoire de base de la sécurité sociale et à l'amélioration de droits issus du Statut général, a avancé les principales propositions et revendications qu'elle porte sur cette question. Elle a en outre souligné qu'aucun nouveau dispositif ne saurait être envisagé s'il ne concernait pas dans un seul ensemble tou-e-s les actifs-ves, fonctionnaires comme non-titulaires, et les retraité-es.

Même si, à ce stade, la ministre a paru relativement ouverte, bien des sujets – et pas des moindres – restent à éclaircir et à approfondir : niveau de la participation obligatoire des employeurs publics, prestations dans les domaines de la santé et de la prévoyance, respect d'un cadre national et cohérent, passage incontournable non seulement au Conseil Commun mais, pour les mesures spécifiques, examen dans les conseils supérieurs compétents, pas d'obligation d'affiliation pour les agent-es...

La CGT a réclamé l'établissement d'une feuille de route dans les plus brefs délais précisant en particulier les thématiques abordées, les échéances prévisionnelles, la méthode de concertation-négociation.

La ministre nous a dit partagé cette exigence.

Quoi qu'il en soit, l'important à présent est que le pouvoir exécutif précise ce qu'il est prêt à mettre pour des avancées réellement significatives et qu'il apporte les garanties indispensables pour sécuriser le processus apparemment ouvert.

Disponible, offensive et ambitieuse dès lors qu'il s'agit d'améliorer concrètement les droits des personnels, la CGT demeure vigilante et jugera le gouvernement à ses actes et pas à de simples déclarations.

Montreuil, le 7 décembre 2020